



LES CUISINIERS DE FRANCE

BULLETIN D'ADHESION DE MEMBRES PARTICIPANTS

(Personnes physiques liées aux métiers de bouche : commis, chef de partie, second/sous-chef, chef de cuisine, chef pâtissier, charcutier, chocolatier...)

45, rue Saint-Roch – 75001 PARIS – 01.42.61.52.75

Email : contact@cuisiniersdefrance.fr – www.cuisiniersdefrance.fr

M. / Mme

NOM :Prénom(s) :

Date et lieu de naissance

Adresse Personnelle :

.....

Code Postal Ville..... Pays.....

Profession :

Adresse professionnelle :

Code Postal Ville..... Pays.....

Téléphone fixe : Portable

@Mail :

J'accepte de recevoir la newsletter des Cuisiniers de France : OUI NON

Coût de l'adhésion annuelle : **60 € (avec envoi gratuit de la Revue Culinaire 6 numéros / an)**

Date :

Signature :

Pièces à joindre obligatoirement dans le cadre des statuts de la Mutuelle :

Photo d'identité, copie de la pièce d'identité, copie des diplômes (CAP, BP, Bac Pro, etc...), CV

Chèque d'un montant de 60€ à l'ordre des Cuisiniers de France

A retourner par courrier à : LES CUISINIERS DE FRANCE – 45 rue Saint Roch 75001 PARIS



Protection des droits des personnes des données à caractère personnel de nos adhérents

Dans le cadre l'entrée en vigueur du RGPD au 25 mai 2018, nous vous informons que nous menons des actions de conformité et retenons les points importants dans le cadre de l'évaluation des mesures organisationnelles et techniques dont la mise à jour du bulletin ;



Consentement explicite et préalable Opt-in / Opt-out

Nom

.....

Prénom

.....

Email

.....

Collecte Opt-In :

J'accepte que mes données soient conservées au siège dans le cadre de l'adhésion et à titre conservatoire de l'Administration des Cuisiniers de France



Prévenir et informer
le Délégué à la
protection des
données

[deleguealaprotectiondesdon
nees@cuisiniersdefrance.fr](mailto:deleguealaprotectiondesdonnees@cuisiniersdefrance.fr)

en interaction avec la
CNIL, Autorité
Française
sous 72 heures



Respect de la Data
Compliance.
Adhérents
Référentiels
Sécurité des
Systèmes
d'Information

Rappel réglementaire, sur le Règlement sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Il est nécessaire de disposer de votre déclaration expresse et personnelle, ce qui suppose une attention particulière et la mise en place de mécanismes ad hoc par le **Responsable du traitement**, *il s'agit des cas où il existe un risque sérieux sur la protection des données et qui nécessitent un plus haut degré de contrôle de l'individu* : il est par exemple exigé pour le traitement des données sensibles ou pour permettre la prise de décision entièrement automatisée futur si nécessaire.